

**DEMANDE D'AUTORISATION
D'OUVRIR UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE**

Monsieur Le Maire,

Je soussigné : **Monsieur Claude CURT**

Profession : **Propriétaire du restaurant « Le Relais du Charvin »**

Adresse : **57 route de l'Epine**

74230 Le Bouchet-Mont-Charvin

**DEBIT DE
BOISSONS**
Deuxième catégorie

ai l'honneur de solliciter votre bienveillance pour l'obtention d'une autorisation d'établir un débit de boissons temporaire au Bouchet Mont-Charvin (74230) pour une soirée au Relais du Charvin qui se déroulera le samedi 05 juillet 2025 à partir de 18h et ce, jusqu'à 03h du matin le dimanche 06 juillet 2025 à l'occasion d'un repas de mariage.

Pour les restaurateurs, nombre d'autorisations est de 10.
Obtenues dans l'année pour « Le Relais du Charvin » : 3^{ème}

Fait au Bouchet Mont-Charvin, le 23 juin 2025.

Signature :

ARRETE DU MAIRE ARR_2025_032

Franck PACCARD, Maire du Bouchet Mont-Charvin,

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L 3335-1 et L 3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L2212-4 et L 2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L3331-1 et L 3334-2 du Code de la Santé Publique,

ARRÊTE

Monsieur Claude CURT est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de deuxième catégorie, le samedi 05 juillet 2025 à partir de 18h et ce, jusqu'à 03h le dimanche 06 juillet 2025 à l'occasion d'un mariage, conformément à la demande annexée à cet arrêté.

Au Bouchet Mont-Charvin, le lundi 23 juin 2025

Le Maire,

Monsieur Franck PACCARD.

Arrêté certifié exécutoire compte tenu :
- de sa publication le 23/06/2025

Le Maire,
Franck PACCARD.



Copie de cette présente autorisation sera adressée à la Gendarmerie.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

RELAIS DU CHARVIN

57 Route de l'Épine

74230 BOUCHET MONT CHARVIN

Tél : 06 15 28 54 19

Mail : relaisducharvin@sfr.fr



À l'attention de Monsieur le Maire

Mairie du Bouchet-Mont Charvin

Le Bouchet, le 22 Juin 2025

Objet : Demande d'autorisation d'ouverture tardive – Samedi 5 Juillet 2025

Monsieur le Maire,

Par la présente, je me permets de solliciter votre autorisation pour une **ouverture tardive exceptionnelle** de notre établissement situé chef lieu, à l'occasion d'un Mariage

Nous souhaiterions maintenir notre activité **au-delà des horaires habituels, 03 Heures**, la nuit du **samedi 5 juillet 2025 au 6 Juillet 2025**.

Dans l'attente de votre accord, je vous remercie par avance pour l'attention portée à cette demande

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Claude Curt

Gérant – Relais Du Charvin

LE RELAIS DU CHARVIN
Claude CURT
74230 LE BOUCHET MI CHARVIN
Tél. 04 60 27 50 14 - Port 08 15 28 54 19
Eurl Cap. 8000€ - TVA FR 13 411 973 324
Siret 411 973 324 00014 - APE 551